# **EXTRAIT**

# DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Présidence : Frédéric Gex

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

- ayant pris connaissance du préavis Municipal 06/2020
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission des finances

#### décide :

D'accepter le budget pour l'année 2021 tel que présenté, prévoyant un déficit de Fr. 413'000.-.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant OUI 22 – NON 2 – ABSTENTIONS 2

\* \* \*

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 décembre 2020 à Morrens.

### **BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

Frédéric Gex

Alexandra Piot

# **EXTRAIT**

# DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Présidence : Frédéric Gex

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

- ayant pris connaissance du préavis municipal 07/2020
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission ad hoc

#### décide :

d'adopter les statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches de modification et de transfert d'installations ou de terrain appartenant à la Commune conformément aux statuts

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant l'unanimité moins 2 abstentions.

\* \* \*

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 décembre 2020 à Morrens.

## **BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

Frédéric Gex

Alexandra Piot

# **EXTRAIT**

# DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

Présidence : Frédéric Gex

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

- ayant pris connaissance du préavis municipal 08/2020
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission des finances
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission ad hoc

#### décide :

D'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 550'000.- pour l'aménagement de deux classes supplémentaires au Collège de la Marionnaz.

D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.

D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans.

Cet investissement entraînera des charges maximales d'intérêts passifs de CHF 5'500.par année, un amortissement annuel de CHF 55'000.- et des charges d'exploitations estimée à CHF 10'000.-.

Ces montants d'un total de CHF 70'500.- par année seront portés à charge dans les comptes de fonctionnement de la commune.

Cette décision est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant 14 OUI, 7 NON et 4 abstentions.

 $\star$   $\star$ 

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 décembre 2020 à Morrens.

### **BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

La Secrétaire

Frédéric Gex

Alexandra Piot